

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Josée Cloutier

<https://www.cadre21.org/membres/30560867a0b961e4646c429d>

Date d'obtention : 2024-02-08 22:15:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Super bon outil facile à utiliser qui permet d'uniformiser nos pratiques.
- Permet d'agir rapidement pour éviter la propagation des images ou vidéos.
- Collaboration entre les intervenants des différents milieux : policiers, DPCP, intervenants du scolaire.
- Cette méthode permet de mieux respecter un cadre d'intervention pour ne pas nuire à une enquête éventuelle s'il y a lieu.
- Je suis mieux informée vs la loi et comment faire lors de situations délicates de ce genre.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Arrimage entre les intervenants et bonne pratique lors de dénonciation.
- Mieux outiller pour faire face aux situations de Sexto.
- Avoir de bonne pratique en conformité avec les autorités et la loi.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Bienveillance, empathie.
- Isolé les jeunes pour les rencontrer afin d'éviter la contamination de sa version des faits.
- Les rassurer que je ne regarderai pas dans leurs cellulaires, qu'ils peuvent fermer leurs appareils pour me parler car je n'ai pas besoin de voir les images pour intervenir auprès eux. Je ne veux que leurs poser des questions pour mieux comprendre la situation et protéger la victime.